

Règlement de Fonctionnement 2017/2018

Activités périscolaires sur la commune de SAZE

Proposé par la commune de SAZE, organisé par le Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure (SIDSCAVAR), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saze est un service qui permet aux parents de pouvoir concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale par la mise en place de temps d'accueil, pour leurs enfants d'âge maternel et primaire.

L'ensemble de ces activités est encadré par les mêmes personnels si possible (animateurs et directeurs) afin d'obtenir une meilleure cohérence éducative et grâce à la mise en œuvre de projets pédagogiques spécifiques.

1 - Pré-inscription :

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à l'ALSH de SAZE doivent remplir préalablement un dossier de préinscription. Un identifiant et un mot de passe sont remis afin de faire les réservations en ligne. Ce dossier est commun à l'ensemble des services (accueil de loisirs petites et grandes vacances, séjours de vacances avec hébergement ...) proposé par le SIDSCAVAR et peut être téléchargé sur le site (www.sidscavar.com). Si l'enfant a déjà fréquenté un des services du SIDSCAVAR, ce dossier est déjà constitué, il suffit de l'actualiser.

Il est à retourner à :

SIDSCAVAR :

Service enfance jeunesse
01 allée Pierre Louis Loisl
30400 Villeneuve Lez Avignon
Tel : 04.90.15.97.00.

Pièces à joindre au dossier d'inscription ou à actualiser au 1^{er} janvier :

- Carnet de santé (copie des pages de vaccinations obligatoires DT Polio)
- Attestation d'Assurance scolaire en cours
- Fiche sanitaire
- Justificatif de domicile
- Fiche de renseignements 2017-2018
- Numéro d'allocataire à la CAF du Gard ou dernier bulletin de salaire
- Copie de la dernière notification au titre de l'impôt sur le revenu
- Justificatif de garde de(s) enfant(s) (divorce ou séparation)
- Justificatif de versement d'une pension (divorce ou séparation) ;

2 – Inscriptions /désinscriptions périscolaires :

Ce service est réservé aux enfants qui fréquentent les écoles publiques de la commune de Saze.

L'inscription consiste à réserver des temps d'accueil pour le matin et le soir pour une durée d'accueil minimale d'une séance. L'inscription d'un enfant se fait via le site internet www.sidscavar.com.

Pour inscrire un enfant ou annuler son inscription, il convient simplement d'accéder au kiosque familles sur le site internet, au plus tard à **16H30** la veille du jour d'accueil souhaité.

Compte tenu de la souplesse du dispositif d'inscription ou de désinscription, il ne sera procédé à aucun remboursement de séances (même en cas de maladie).

3 - Procédure exceptionnelle :

En cas d'empêchement majeur d'un parent, un enfant non inscrit à l'accueil périscolaire pourra y être accueilli sans réservation. La famille aura à justifier de cet empêchement a posteriori. Cette mesure d'exception relève ici d'un dispositif de solidarité et non d'un service d'accueil.

4- Jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs de SAZE :

Pour l'accueil du matin ◇ De 7h30 à 8h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour l'accueil du soir ◇ De 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

5- Participation des familles :

1,00 € ou 1,25 € la séance en fonction du quotient familial.

La famille règle sa participation à réception d'une facture qui intervient le mois suivant (post-paiement) sur la base du temps de réservation.

6 - Lieux d'accueil maternelle et élémentaire :

L'Accueil de Loisirs « maternelle » et « élémentaire » fonctionne dans les installations du groupe scolaire de SAZE. Chemin du Pesquier 30650 SAZE.

Le responsable de cet accueil peut être joint durant les plages d'accueil au 04.90.26.93.90.

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents jusqu'à la salle du périscolaire et sont accueillis par un personnel d'animation.

Le soir, les enfants pré inscrits sont confiés par le personnel de l'école aux animateurs. C'est à l'accueil périscolaire que les parents viennent rechercher les enfants.

7 - Reprise en charge des enfants :

Durant les temps périscolaires du soir (entre 16H30 et 18H30) les parents responsables des enfants doivent signer une feuille d'émargement afin de pouvoir récupérer ces derniers. Le vendredi, à la fin des Nouvelles Activités Périscolaires (16H30), les enfants non-inscrits au périscolaire sont récupérés par les parents.

Toute personne autre que le ou les responsables légaux, venant chercher un enfant à quelque heure que ce soit doit fournir une autorisation écrite datée et signée du parent responsable l'y autorisant. Dans la mesure où les modalités d'inscription ne sont pas respectées, et ce, d'une manière répétitive, une fois les parents informés (après 2 courriers de relance), **la participation journalière sera appelée 2 fois** pour un enfant qui participe à l'activité sans y être inscrit.

✂.....

(Coupon à remettre au directeur de l'ALSH)

Récépissé d'acceptation du Règlement de Fonctionnement 2017/2018

ALSH de Saze

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Parents de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de L'ALSH de Saze et en accepte les termes sans conditions.

Fait à, Le __/__/__/__/__/_/

Signature du représentant légal

« Lu et approuvé »,